

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 07 juillet 2020**

Nombre de membres afférents : 19  
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 18  
Date de la Convocation : 02/07/2020  
Date d'affichage : 02/07/2020

L'an deux mil vingt et le sept juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD

Excusés : Jean- Michel GAMORE (pouvoir donné à Christophe GRANGER), David MAGNET

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération 2020-058 : Approbation du programme d'actions 2020 proposé par l'ONF.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le chef du service mobilisation des bois de l'Office National des Forêts par laquelle il propose :

La réalisation de travaux d'exploitation (abattage, débardage, tri et cubage d'un lot de pins noirs) sur la parcelle 29 pour un montant estimé de 2 700 € HT correspondant à un volume de +- 100 m3.

Ces travaux seront réalisés par le CEFA et encadrés par l'ONF sur une période allant de la première quinzaine de septembre 2020 au 31 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APROUVE A L'UNANIMITE le programme d'action 2020 proposé par l'ONF.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS  
Maire



